

Déposer plainte en ligne contre des faits de racisme



Sud Presse* - 17 Feb. 2020
Pagina 17

* La Meuse - Basse Meuse, La Capitale, La Nouvelle Gazette - Centre, La Nouvelle Gazette - Charleroi, La Meuse - Huy Wareemme, La Meuse - Liège, La Meuse - Luxembourg, La Meuse - Namur, La Nouvelle Gazette - Entre Sambre et Meuse, La Meuse - Verviers, La Province, Nord Eclair - Mouscron, Nord Eclair - Tournai

Un projet est en cours pour permettre aux victimes de racisme de porter plainte en ligne. Un nouvel outil accueilli favorablement par l'ASBL liégeoise Live in Color, confrontée à la problématique. Mais pour fonctionner, les plaintes doivent être suivies d'effets.

Le harcèlement scolaire n'est pas le seul à être renforcé par les réseaux sociaux. Le racisme est malheureusement aussi très présent sur ces plateformes. « Aujourd'hui, on s'attaque aux jeunes étrangers, demain, ce sera au tour des homosexuels et ensuite des handicapés. Il faut que ça s'arrête ! » Ces propos, ce sont ceux de Nadine Lino, fondatrice de l'ASBL liégeoise Live in Color qui développe des projets liés à l'intégration et l'éducation des enfants d'ici et d'ailleurs et des jeunes réfugiés.

Être confrontés à des problèmes de racisme et de xénophobie est une réalité pour cette jeune femme et les jeunes auxquels son association s'adresse. « Personnellement, je reçois des insultes tout simplement parce que je veux venir en aide aux migrants. En tant qu'adulte, je suis un peu plus armée. Mais ces jeunes sont déjà fragilisés. Ils ont vécu des choses traumatisantes. Les procédures de demande d'asile aussi sont une épreuve. Ils essaient de se reconstruire et les commentaires haineux les blessent et cela crée des dégâts... »

Ce week-end, Nadine Lino a d'ailleurs poussé un coup de gueule sur les réseaux sociaux : « Vous ! Vous qui vous cachez derrière vos écrans pour déverser votre mal-être personnel et votre haine de l'autre. Vous ! Optez pour le Prozac, faites plus de sport, installez-vous un sac de boxe dans la cave mais, de grâce, lâchez-nous... Laisser travailler les optimistes en paix ! »

Plus facile en ligne

Porter plainte n'est pas une évidence pour les réfugiés victimes de racisme. « Ils sortent d'une procédure éreintante. Et ils viennent de pays où les services de police n'étaient pas forcément de leur côté », explique Nadine Lino. Par contre, l'association peut porter plainte. Et elle le fera à l'avenir.

Des dépôts de plainte qui devraient d'ailleurs être facilités dans le futur. Le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), a en effet confirmé que des travaux avaient été menés « en vue d'améliorer l'enregistrement et la collecte des données en matière de délits de haine ». Interrogé par la parlementaire Katrin Jadin (MR), le ministre annonce qu'un projet de dépôt de plaintes en ligne est en cours d'élaboration. « Les travaux ont conclu à l'utilité de développer des outils permettant de signaler par internet un crime de haine. Le projet qui est en cours de préparation se base sur l'outil Police-on-web. »

L'outil permet déjà aujourd'hui de déposer plainte en ligne, mais cela ne concerne que les vols de vélos, de vélomoteurs, les vols à l'étalage, des dégradations diverses ou encore les graffitis. Soit des petits crimes. « Le champ d'application exact (pour les crimes de haine, NdIR) doit encore être précisé mais l'initiative doit contribuer à instaurer la confiance chez les victimes et les témoins et devrait les inciter à signaler de tels faits plus rapidement à la police et à la justice. »

Une initiative politique saluée par Nadine Lino qui précise toutefois qu'après le dépôt, il est tout aussi – voire plus – important que la plainte soit suivie d'effets. « Et de ce côté-là, c'est très compliqué... »

Sabrina Berhin

Sabrina Berhin

Copyright © 2020 Sud Presse. Alle rechten voorbehouden